

Le ministre du Commerce aurait très bien pu trouver ces mots. Il ne fait aucun doute que la sécurité dont il parlait était sa sécurité politique. Il n'a pas caché que c'était une manœuvre politique et qu'il espérait pouvoir ainsi forcer la solution à son gré.

Une fois encore, même si tard, j'exhorte le premier ministre à déférer cela à un comité.

Jamais mesure n'ayant même qu'une faible importance en comparaison de la présente mesure n'a été soumise à la Chambre sans que celle-ci la défère à un comité pour examen. C'est l'usage courant, c'est ainsi que le veut la procédure parlementaire. Je demande au premier ministre de déférer le problème au comité des chemins de fer, canaux et services télégraphiques ou, s'il le préfère, à un comité spécial. Le comité permanent pourrait évidemment se mettre à la tâche sans délai.

Une fois encore, j'exhorte le premier ministre à renvoyer le problème à un comité approprié. Quels motifs raisonnables aurait-on, je le lui demande, de ne pas suivre cette méthode? D'autres raisons importantes et capitales donneraient à un tel comité le droit d'enquêter.

On nous a dit que le gaz se vendait moins cher aux consommateurs américains. Vrai ou faux, nous n'en savons rien, pas plus que les honorables vis-à-vis. Mais un comité d'enquête nous renseignerait. On a allégué, en outre, que les contribuables canadiens paieraient une somme de plus de 2 millions par an au profit des consommateurs américains. Autorisons un comité à se procurer les faits.

Par dessus tout, je demande au premier ministre de nous dire demain quelle est en cette affaire son attitude. Par dessus tout, je soutiens que l'entreprise ne devrait pas être amorcée sous sa forme actuelle. Il s'agit d'une ressource d'importance capitale. Le gaz fait partie intégrante de notre expansion nationale. Nous voulons que le pipe-line soit aménagé le plus tôt possible. Nous en réclamons l'aménagement depuis cinq ans. Nous voulons une décision qui donnera des résultats pratiques sous l'empire d'un programme cohérent. Nous ne voulons pas que l'argent des contribuables canadiens serve ainsi à financer des entreprises des États-Unis et à céder ainsi la maîtrise des ressources du Canada.

Le gouvernement propose maintenant tout simplement de fournir 90 p. 100 du coût de construction du pipe-line, au moyen de l'argent des contribuables canadiens, pour céder ensuite toute l'entreprise à une société qui appartient, dans une proposition de 83 p. 100 aux États-Unis.

Je rappelais, avant six heures, certaines observations formulées à la Chambre. Comme il s'est écoulé du temps depuis, je vais y revenir. Nous avons entendu les vantardises du premier ministre et de ses tenants. Mettons à l'épreuve le courage tant vanté du gouvernement. Que le gouvernement donne à ses tenants quelque chose qui leur inspire confiance sous la forme d'une décision catégorique. Qu'il déclenche immédiatement des élections et laisse à la population le soin de se prononcer. On nous a dit que c'est une grande entreprise, une des plus importantes jamais mise sur pied au Canada; pourtant, elle sera financée à même les deniers publics pour être cédée à des administrateurs américains. Il s'agit ici de l'argent du contribuable canadien. C'est notre économie et son avenir qui sont en jeu. Que le Gouvernement soumette la question au peuple pour que le peuple en décide.

M. Coldwell: Monsieur le président, cet après-midi, presque dans la première phrase de son discours, le ministre du Commerce a accusé l'opposition,—je suppose qu'il s'adressait à toute l'opposition,—ceux qui s'opposent à ce projet, d'avoir la tête vide. Pour ma part, je n'ai jamais vu aussi peu de vision que le Gouvernement n'en a montré à la Chambre. Je tiens à déclarer de nouveau que toute cette affaire est outrageuse. Il s'agit de céder à de puissantes sociétés américaines une des grandes ressources de notre pays. Le chef de l'opposition a dit que plus de 83 p. 100 des actionnaires de la compagnie sont américains; selon les chiffres renfermés dans ce rapport, cette proportion s'établit à 83·4 p. 100. La *Hudson Bay Oil and Gas*, société qui porte un bon nom canadien, détient 17 p. 100 des actions.

Le très hon. M. Howe: Et 25 p. 100 des actions sont détenues par des gens du Royaume-Uni.

M. Coldwell: Peut-être, mais les Américains détiennent la majorité de ces actions. Quant à la *Canadian Gulf Oil*, société canadienne établie par l'*American Gulf Oil and Gas Company*, la proportion s'établit à 17 p. 100. Pour la *Tennessee Gas Transmission*, elle est de 17 p. 100; la *Canadian Delhi Oil*, une autre société canadienne établie par une compagnie américaine, la *Delhi Oil*, 25·8 p. 100; l'*International Utilities Corporation*, de New-York, 6·6 p. 100.

Si nous additionnons tout cela nous arrivons à 83·4 p. 100. Cependant, cet après-midi le Gouvernement a eu l'audace de déclarer à la Chambre, par l'entremise du ministre du Commerce, que nous ne pourrions discuter la question très longtemps, que la clôture serait proposée demain pour mettre fin à ce